

# LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR OU REP : QUÉSACO ?



## LE PRINCIPE

### Principe de pollueur-payeur

« Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement »

Les producteurs doivent contribuer à la prévention et à la gestion des déchets issus de leurs produits.

## LES OBJECTIFS



Soulager les collectivités territoriales des coûts qu'entraîne la gestion des déchets et transférer le financement du contribuable (impôts locaux) vers le consommateur, par le biais du paiement d'une **écocontribution**



Internaliser dans le prix de vente du produit les coûts de gestion de celui-ci une fois usagé pour inciter les fabricants à **écoconcevoir** leurs produits (robustesse, réparabilité, caractère démontable, recyclabilité, etc.)

## LE FONCTIONNEMENT

Le **consommateur** achète un produit avec une éco-contribution ajoutée au prix de vente par les producteurs



Les **producteurs** ont ensuite deux options :

Participer au financement de la filière concernée

Prendre en charge directement la gestion de leurs déchets de manière opérationnelle

Les **collectivités** territoriales ou syndicats de traitement des déchets et professionnels du déchet.

Cette responsabilité peut être assumée

collectivement au travers d'un **éco-organisme** agréé par l'État

Ou bien reverser les contributions de ses adhérents aux acteurs en charge des déchets

L'éco-organisme peut prendre directement en charge la gestion des déchets

## LES FILIÈRES

### Les filières REP

Filières françaises

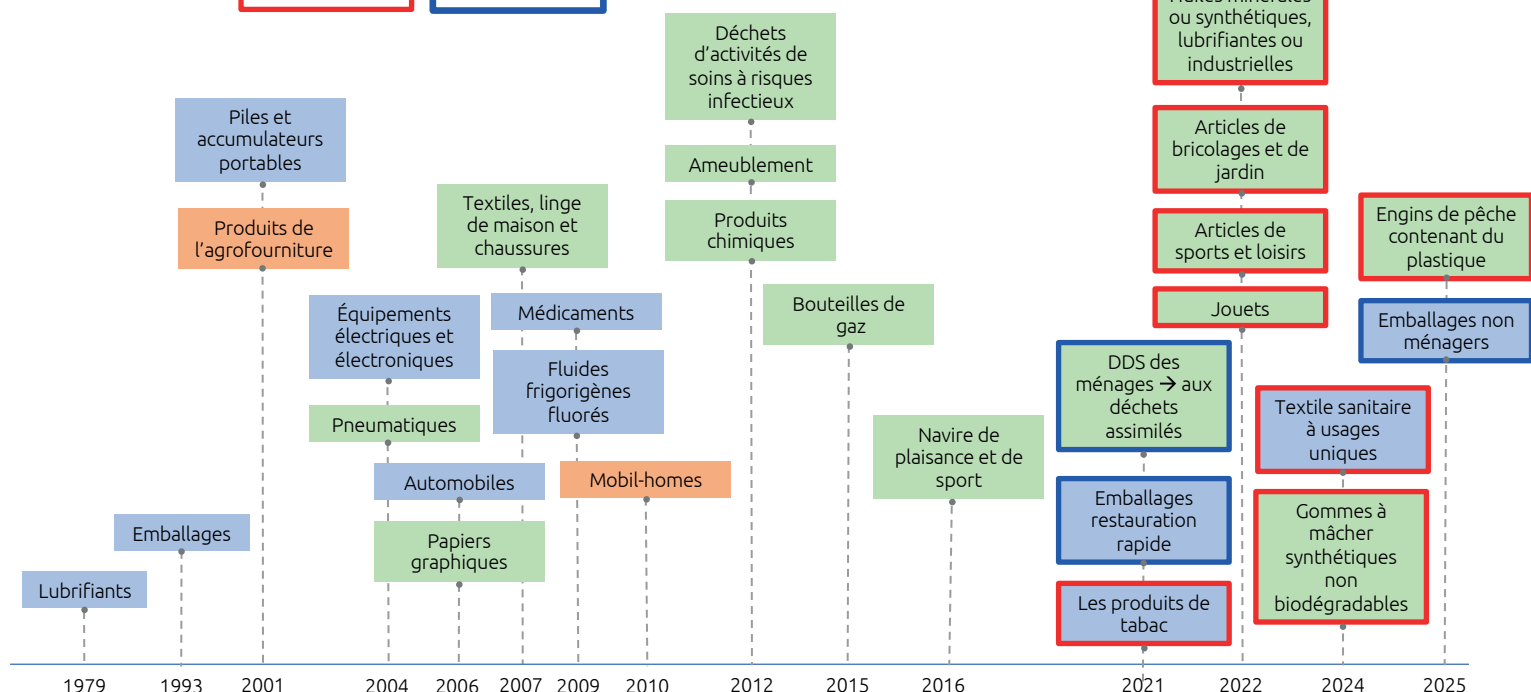
Filières européennes

Filières volontaires

Apport de la loi

Nouvelles filières

Extensions des filières



## ÉVOLUTIONS SUITE À LA LOI AGECE

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGECE) du 10 février 2020 et son décret d'application paru le 27 novembre 2020

La création de nouvelles filières

L'élargissement de certaines filières REP

La réforme du fonctionnement des REP

POUR DEMANDER LE FOCUS  
«LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU  
PRODUCTEUR»

